

Résiliation d'une co-location

Par depix, le 11/03/2009 à 14:02

Bonjour,

Je suis en colocation depuis le mois de juillet 2008 (bail à nos deux noms et nos deux signatures). Je souhaite quitter la colocation, l'agence immobilière par laquelle nous sommes passés me dit que je ne peux pas partir tant que mon colocataire n'est pas d'accord. Est ce vrai ?

Je souhaite quitter la colocation pour vivre avec mon amie, si l'agence dit vrai, dans le cas on je me "pacs" avec ma fiancée, cela peut- il apporter un plus à ma demande, (même question avec le mariage) ?

Merci d'avance.